



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 8 octobre 2020

*L'an deux mille vingt, le huit octobre à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

**Date de la convocation du Bureau : 01/10/2020**

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Maurice MOLLARD, Joël MAZALAIGUE, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Jean Pierre ROUIT, Eric SICARD, Dominique VINAY.
En exercice : 22	
Présents : 14	<u>Excusés</u> : Joël BOEYAERT, Jean Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Daniel ROLLAND, Olivier TOURRENG, Eric VANONI, Martine CHARMET.
Votants : 14	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU.
	<u>Egalement présents</u> : Bernard BUIS, Olivier FORTIN, Thomas BOUFFIER, Thomas COSTE.

Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est JAramburu.

Le procès-verbal du 17 septembre est approuvé à l'unanimité.

Le Président excuse DRolland, JPEymard, OTourenng, DFernandez, JBoeyaert, MMollard et EVanoni

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour modifié :

### A. DECISIONS

1. Déchets : Modification du plan de financement et des demandes de subvention pour l'opération modernisation et déplacement de l'aire de tri et de réemploi et projets associés
2. Martouret : Attribution des marchés 2020-17 concernant les Travaux pour l'amélioration du niveau global de sécurité des bâtiments E et F au Martouret
3. LEADER : Avenant n°3 au marché 2017-17 « Réalisation de portraits d'acteurs du programme LEADER Diois »  
La Vice-Présidente en charge du programme Leader (Anne-Line Guironnet) expose :
4. Personnel : Accueil d'un stagiaire pour l'évaluation du programme Leader Diois  
La Vice-Présidente en charge du programme Leader (Anne-Line Guironnet) expose :
5. Personnel : Création d'un emploi de chauffeur/agent polyvalent – catégorie C - à temps complet

### B. INFORMATIONS DIVERSES

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONNET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

## **A. DECISIONS**

### **1. Déchets : Modification du plan de financement et des demandes de subvention pour l'opération modernisation et déplacement de l'aire de tri et de réemploi et projets associés**

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Vu la délibération C200213-11, par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le plan de financement de la modernisation de l'aire de tri de Die, présenté en 2 tranches fonctionnelles ;

Considérant que la découverte d'une ancienne décharge sous le tracé de la nouvelle voie communale a conduit à revoir le projet ; que pour ne pas extraire et traiter ces déchets, l'emprise de l'ancienne décharge ne sera pas aménagée ; que la voie communale actuelle sera conservée ;

Considérant que le programme sera réalisé sur les espaces aménageables des 2 sites actuellement utilisés par le service déchets au lieu d'un initialement prévu ;

Considérant qu'en conséquence, le plan de financement évolue avec une révision à la baisse ; que le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

<b>Principaux postes de dépenses</b>		<b>Montant prévisionnel (HT)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montants (HT)</b>
<b>Études préalables et bureaux techniques</b>	<i>Hydro (2180), topo (2250 + 5200 bornage final) CSPS et BC (92178=4%), géologie (4325+2670), amiante et compléments 20550 (&lt;1%)</i>	128 903 €	<b>ETAT DSIL</b>	<b>584 875 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<i>Suite avenant 1 au marché</i>	226 625 €	<b>ETAT DETR</b>	<b>150 000 €</b>
<b>Acquisition foncière</b>	<i>Néant (cession gratuite CD26)</i>		<b>Département</b>	<b>182 499 €</b>
<b>Travaux</b>	<i>Terrassement VRD</i>	917 435 €		
	<i>Gros œuvre</i>	311 500 €		
	<i>Bâtiments</i>	526 240 €		
	<i>Divers serrurerie, électricité, clôture, signalétique, barrières</i>	439 560 €	<b>CCD (Auto-financement)</b>	<b>1 742 626 €</b>
<b>Autres dépenses</b>	<i>Aléas 5%</i>	109 737 €	<i>Dont emprunt</i>	<i>1 100 000 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>2 660 000 €</b>		<b>2 660 000 €</b>

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve le plan de financement ci-dessus ;**
- **autorise le président à déposer deux demandes de subvention auprès de l'Etat, respectivement à hauteur de 584 875€ de DSIL dans le cadre du contrat de ruralité et de 150.000€ de DETR avec bonification pour utilisation de bois des Alpes ;**

- **autorise le Président à déposer toute demande de financement complémentaire, notamment auprès de la Région à l'issue de la négociation du prochain contrat ambition région (CAR2) ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
JPRouit précise que l'analyse des bureaux d'études étaient défavorables pour implanter l'accès sur cet emplacement. L'accès actuel est donc conservé. La phase d'appel d'offre à venir devrait aboutir à un démarrage des travaux en mars 2021 en site occupé.

Pendant le chantier, un point de vigilance sera mis sur la gestion des déchets verts avec de gros volumes à stocker apportés par les professionnels. Un agriculteur pressenti pour les accueillir s'est finalement désisté. IBizouard s'inquiète du fait que les professionnels pourraient les vider ailleurs. JPRouit rappelle que plusieurs solutions alternatives ont été testés sans résultat probant (disponibilité, qualité du broyat) avant de vendre le broyeur CCD à M. Verdet. La sensibilisation de M. Verdet a permis de créer une filière.

De manière plus globale, JPRouit rappelle que le fonctionnement actuel coûte très cher, à terme il faudra sortir les professionnels de la déchèterie. OFortin précise qu'une problématique réside dans le fait que que les professionnels font payer à leurs clients l'enlèvement des déchets vert, alors même que ces derniers en supportent les frais une seconde fois en payant la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). ESicard estime important de pouvoir les broyer sur place. JMellet demande comment les EPCI voisins procèdent-ils ? OFortin répond que les professionnels voient leurs dépôts de déchets verts limités à la CCVD et 3CPS. La CCD reçoit une partie de ces flux du fait de la gratuité. JPRouit répond qu'il faut essayer dans un premier temps de se tourner vers le monde agricole pour trouver des solutions. Néanmoins, si la CCD ne trouve personne, d'autres types de solutions seront recherchés. OFortin ajoute que l'espace des déchets verts est parfois destinataire de portes et de fenêtres, etc. DVinay souligne que cela supprime la certification du broyat pour les exploitations labellisées bio.

## **2. Martouret : Attribution des marchés 2020-17 concernant les Travaux pour l'amélioration du niveau global de sécurité des bâtiments E et F au Martouret**

Le Vice-président en charge du Martouret (Jean-Pierre Rouit) expose :

Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique ;  
Vu les articles R2152-6 et suivants du Code de la Commande Publique ;  
Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une consultation pour l'amélioration du niveau global de sécurité des bâtiments E et F au Martouret a été lancée le 31 Aout 2020, sur le profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP ;

Considérant que les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique ;

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au 21 Septembre 2020 à 12h00 ; que 7 offres de 7 sociétés différentes ont été réceptionnées ; que le lot 1 et 6 n'ont pas reçu d'offres ;

Au regard de l'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- **lot n°2 : Métallerie – Menuiserie Aluminium** : ECPM, 35 RUE DES ARTISANS, 26 600 La Roche de Glun, pour un montant de 18 800.00€HT ;
- **lot n°3 : Menuiserie Intérieure Bois** : LÉTRANGE Menuiserie, 4 rue des remparts, 26 400 Aouste sur Sye, pour un montant de 12 611.76€HT ;
- **lot n°4 : Plâtrerie - Peinture** : DECO-BEL, 1 Rue Renoir, 69 140 Rillieux-La-Pape, pour un montant de 6 757.89 €HT ;
- **lot n°5 : Electricité** : E. Barbier Electricien, Chemin de l'Aure, 26 150 DIE, pour un montant de 1 660.00 €HT ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **déclare les lots 1 et 6 infructueux ;**
- **décide de retenir les entreprises et les montants désignés ci-dessus pour les lots 2 à 5 ;**
- **autorise le Président à signer les marchés correspondants ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----  
OFortin précise que ces travaux répondent à des obligations de sécurité et de mises aux normes réglementaires. JPRouit précise que le chantier débutera en novembre en site occupé.

**3. LEADER : Avenant n°3 au marché 2017-17 « Réalisation de portraits d'acteurs du programme LEADER Diois »**

La Vice-Présidente en charge du programme Leader (Anne-Line Guironnet) expose :

Vu l'article L2125-1 du Code de la commande publique ;

Vu l'article L2194-1 du Code de la commande publique ;

Considérant que le marché, d'une durée de 40 mois court jusqu'au 31 décembre 2020 ; que la durée maximum d'un accord cadre est de quatre ans ;

Considérant que les retards au démarrage du programme LEADER et le ralentissement constaté en 2020 en raison de la crise sanitaire n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des portraits souhaités ;

Considérant que cette modification est sans conséquence financière ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide l'avenant de prolongation de la durée du marché jusque novembre 2021 ;**
- **autorise le Président à le signer ;**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

AMatheron précise que ces portraits sont en ligne sur le site internet CCD. Le prestataire connaît très bien le territoire et les portraits réalisés sont de qualité.

JMellet questionne sur le rallongement de la durée du marché public en rapport avec les possibilités de recours. OFortin répond qu'en principe les propositions faites sont sécurisées juridiquement. Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande d'une durée initiale de 3 ans et la durée maximum légale de ce type de marché est de 4 ans. La prestation objet du marché est ponctuelle et ne donnera pas lieu à un marché similaire dans le futur. D'autre part, le contrat prévoyant un montant maximum de 25 000 €HT indépendamment de sa durée, l'avenant ne modifie pas la nature globale du marché. Enfin, la période de confinement pourrait également être qualifiée de circonstances imprévues.

#### **4. Personnel : Accueil d'un stagiaire pour l'évaluation du programme Leader Diois**

La Vice-Présidente en charge du programme Leader (Anne-Line Guironnet) expose :

La Communauté des communes du diois au travers du GAL Pays Diois porte le programme leader pour mettre en œuvre sa stratégie autour de 4 axes :

- 1 /Développer les activités productives ou mixtes « exportatrices » attachées au territoire qui ne se délocaliseront pas
- 2 /Orienter le tourisme vers des retombées locales
- 3 /Encourager la propension à consommer localement pour favoriser l'économie de proximité
- 4 /Développer la coopération

L'évaluation du programme LEADER à mi-parcours est une obligation et permettra de tirer les enseignements de la mise en œuvre du programme 2014-2020 pour préparer une éventuelle candidature à la prochaine programmation.

Cette évaluation pourrait être confiée à un/une stagiaire.

L'objet du stage serait donc l'évaluation du programme Leader Diois et les missions seraient les suivantes :

- définition d'une méthodologie d'évaluation qualitative et quantitative du programme ;
- conception d'outils d'évaluation (document d'enquêtes et d'entretien, arbre d'objectifs, analyse du parcours du porteur de projet et du dossier...etc.) ;
- Redéfinition et précision des indicateurs proposés dans la stratégie en fonction du déroulement du programme.
- collecte de données pour renseigner les indicateurs.
- réalisation d'entretiens avec les acteurs, partenaires du programme (porteurs de projets, membres du GAL, partenaires...) ;
- rédaction d'un rapport d'évaluation et présentation des conclusions du GAL.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide d'autoriser l'accueil d'un(e) stagiaire pour l'évaluation du programme Leader Diois sur les missions ci-dessus pour une durée de 5 à 6 mois maximum.**
- **autorise le Président à signer la convention tripartite entre la collectivité, l'établissement et le/la stagiaire ;**
- **dit que le/la stagiaire percevra une gratification au taux horaire en vigueur au moment du stage sur la base du nombre d'heures de présence effective ;**
- **dit que les frais de déplacement effectués dans le cadre de son stage seront remboursés selon les règles et le barème applicables dans la fonction publique territoriale ;**
- **dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget du service développement de la collectivité ;**

- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
JMazalaigue souligne que le dédommagement d'un stagiaire ne couvre pas le coût de logement à Die pendant les 6 mois. OFortin répond qu'effectivement, la gratification est conforme à la légalité mais peu élevée. AMatheron précise que les stagiaires résident le plus souvent déjà sur le territoire, mais le problème pourrait se poser. JPRouit précise que le dernier stagiaire accueilli était en colocation et ravi de venir sur le territoire. ESicard considère que la remarque de JMazalaigue est opportune, la question se pose également à la commune de Die. il existe une vraie demande sur le territoire de logements temporaires et de logements saisonniers.

#### **5. Personnel : Création d'un emploi de chauffeur/agent polyvalent – catégorie C - à temps complet**

Le Vice-président en charge du personnel (Olivier Toureng) expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.  
Vu les besoins des services et notamment du pôle environnement et patrimoine ;

Considérant la nécessité de créer un poste de chauffeur/agent polyvalent pour le service déchets,

Le Vice-président propose la création d'un emploi permanent de chauffeur/agent polyvalent à temps complet sur un des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : adjoint technique ou adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide de créer un emploi permanent à temps complet de chauffeur/agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal 2ème classe ou d'adjoint technique principal 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 8 octobre 2020 ;**
- **dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'une expérience significative dans le domaine et sera rémunéré par référence à un indice de la grille indiciaire des adjoints techniques ;**
- **dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;**
- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012 ;**
- **charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
JPRouit informe que seulement 2 candidats ont répondu à l'offre d'emploi de chauffeur/agent polyvalent. IBizouard s'étonne de l'absence de candidature du territoire. OFortin précise que la fiche de poste implique une polyvalence (chauffeur/gardien déchetterie) et une présence estivale qui ne plait pas toujours. Concernant le gardiennage de déchetterie, JMellet souligne que les fonctionnaires sont soumis à la nécessité de service. OFortin répond qu'ils ne sont pas nombreux dans l'équipe, donc les astreintes l'été tombent toujours sur les mêmes. Un équilibre est recherché entre la contrainte permanente et les nécessités de service.

## **B. INFORMATIONS DIVERSES**

### **Séance 1<sup>er</sup> octobre**

JMazalaigue recommande d'apporter une attention au support de présentation projeté en séance. OFortin répond que le délai imparti n'a pas permis de transposer un document de travail en support pédagogique. AMatheron conclut que l'enjeu de la séance résidait non dans des considérations techniques dans la volonté ou pas d'accompagner une transition énergétique.

### **Biovallée**

CPellini informe que des pépiniéristes vont donner 10 000 arbres sur la vallée, l'idée est de donner des arbres aux communes pour des projets pédagogiques pouvant être suivis par les écoles. L'inscription est ouverte à compter du 1er novembre sur le [site de Biovallée](#).

### **Santé**

IBizouard explique que jusqu'à maintenant la relation au niveau de la santé et de l'hôpital était difficile. Une instance qui regroupe les Présidents élus de la Région avec l'ARS doit se réunir. Après avoir rencontré le directeur de l'hôpital, elle espère plus de rencontres, notamment avec le directeur délégué sur Die en place depuis septembre. Il est urgent de dialoguer entre l'hôpital, le territoire et ses élus. Il faudra une délégation de nos 2 collectivités qui se rendra à l'hôpital de manière à parler directement avec les personnes concernées. Ce dernier pourrait également rencontrer les exécutifs municipaux et une partie de l'exécutif intercommunal.

D'autre part, le comité de surveillance a désigné la maire de Die en tant que présidente. Suite à la démarche juridique du collectif de défense de l'hôpital concernant l'absence de renouvellement de demande de la chirurgie et maternité, Le tribunal a demandé que le directeur prenne les démarches nécessaires. Les démarches ont donc été entreprises et toutes les instances n'ont pas demandé le renouvellement. Pour les hospitaliers, c'est un sujet qui est clos. Les élus ont tenu une position différente et ont voté pour la demande de renouvellement de l'autorisation. il y a eu une abstention. Ce n'est pas forcément ce qui est retranscrit dans la presse. La présentation du directeur relative à la fermeture des services était assez surréaliste la justifiant par un manque de sécurité. Les élus ont tenu la position.

Concernant la rencontre avec PMéchain, directeur adjoint de l'hôpital de Valence, IBizouard note que pour la première fois un membre de la direction est venu expliquer le projet, avec de petites ouvertures. La situation de l'hôpital semble encore discutable même si le terrain est acheté.

JMellet demande quels sont les autres projets, en opposition au fait que la maternité et la chirurgie n'étaient plus d'actualité. IBizouard répond qu'il est encore nécessaire d'approfondir mais il y a sans doute un projet médical lié à un nouveau bâtiment. Il faut que ce soit un projet de développement. Le transfert de l'existant ne pourra pas être suffisant. A l'image de ce qui a

pu être fait pour conforter le lycée avec la section sport nature, le territoire peut contribuer à la cette réflexion pour pérenniser l'hôpital.

VJoubert demande les motifs de l'incompréhension du personnel. AMatheron répond que le vote des élus était attendu comme une validation ou non d'un retour en arrière, mais ce n'était pas le sujet. Cela a plutôt été compris par les représentants de la CME mais moins par les autres.

CRéy partage en partie l'analyse d'IBizouard notamment l'exemple du Lycée mais invite à lire les orientations du contrat local de santé. Il estime qu'il faut tenir compte de ce qui a été fait depuis sa signature : l'hélicoptère, perspective de développement des urgences avec augmentation de la surface. Il agrée au fait d'insister pour avoir un vrai projet qui permettra de développer des services, mais sans retarder. Il demande un débat plus global au niveau du Conseil communautaire lorsque Les discussions auront avancé.

JMazalaigue estime que le communiqué de l'ARS est un scandale. Celui-ci tape sur le collectif de défense de l'hôpital et ne fait pas état des votes et remarques des élus. Il ne faut pas que l'hôpital devienne un hôpital de proximité car cela implique l'absence définitive de maternité et de chirurgie. La définition des soins doit être un combat commun de la CCD et des communes pour obtenir les mêmes services dans le Diois qu'ailleurs. La liste des services de l'hôpital à construire n'a pas été donné. AMatheron répond qu'aujourd'hui le projet de l'hôpital existe et ce qu'il y aura dedans est écrit. Il faudra un débat en conseil communautaire ou au moins une appropriation, il y aura des avis différents. Il pense que Die n'aura pas un hôpital comme Marseille ou Lyon. Ce qu'il demande d'un hôpital comme celui de Die pour les cas ne pouvant être soignés à Die, c'est d'être réorienté et maintenu en vie vers le lieu où les soins pourront être prodigués.

ESicard ajoute que cette rencontre avec le directeur de l'hôpital était importante mais pas un exercice auquel le directeur a voulu se confronter. Concernant les élus, des prises de parole différentes sont globalement aller dans le même sens. La demande du territoire de participer à ce projet lui semble avoir été entendu. Le directeur ne semble pas contre un service de chirurgie mais ne trouve pas les équipes médicales. C'est une façon d'ouvrir la porte à une réflexion sur le devenir de l'hôpital, il ne faut pas que ce soit quelque chose de définitif et fermé. C'est aussi au comité de proposer et chercher des solutions.

CRéy ajoute que ce qu'il attend d'un hôpital c'est également un bon diagnostic, la chirurgie a considérablement évolué depuis 30 ans, elle n'est plus généraliste mais spécialisée, mais développer des services porteurs d'actualités qui n'existent pas à l'heure actuelle peut être pertinent. Le patient ne comprend pas que l'on ne mette pas à dispositions tous les moyens dont la médecine dispose.

AMatheron retient de l'intervention d'ESicard que demain ce ne sera pas forcément comme aujourd'hui. Il ne faut pas être trop contraint sur l'hôpital en faisant trop baisser les surfaces. Aujourd'hui il y a 10 000 m<sup>2</sup>, le besoin exprimé est de 12 ou 13 000<sup>2</sup> pour un développement.

BBuis pense qu'il faut porter un projet de développement, comme ont pu le faire d'autres hôpitaux drômois.

L'intérêt paradoxalement à avoir un directeur qui fait toute la vallée de la Drome, c'est qu'il dise ce qu'il manque sur le territoire. Il faut un service des urgences qui soit très performant. Il pourrait être intéressant de développer la cardiologie car le cardiologue n'a pas été renouvelé.

On le voit aussi avec tout ce qui est problème d'ORL. Il faut également des permanences de Valence sur le territoire pour tout ce qui est anesthésie etc.

JMazalaigue demande s'il est possible de rendre public le projet de l'hôpital. AMatheron répond qu'il est annexé au CLS, il ne sait pas s'il est public mais il est consultable par les élus.



JMazalaigue rétorque que ce document n'inclut pas les futurs services de l'hôpital. AMatheron ne peut qu'abonder dans ce sens. Il constate une espèce de peur de la transparence, mais il y a une amorce de discussion, à voir si cela se confirme. JMazalaigue estime que la santé fait partie des services régaliens de l'Etat et que la discussion est impossible.

ESicard suggère de donner une information publique de la part des élus. AMatheron répond que des journalistes du Diois ont fait de bonnes retranscriptions, ils doivent mettre les réactions et précisions des élus en face du communiqué.

MPerrier explique que la présence des élus au comité des usagers était une nouveauté. Cependant le règlement prévoit des membres invités qui n'ont pas accès à certains points. AMatheron pense qu'il y a des progrès à faire pour retisser des liens de confiance.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h58.

**Le prochain Bureau aura lieu le jeudi 12 novembre à 17h30 à la CCD.**